



**CONSENTEMENT À UNE VÉRIFICATION
D'EMPÊCHEMENTS
– Secteur vulnérable –**

Note : Les sections 1 à 3 doivent être remplies en caractères d'imprimerie par le candidat

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION OU L'EMPLOYEUR

Nom de l'organisation ou de l'employeur	Téléphone
Adresse (numéro, rue, bureau, ville, village ou municipalité)	Code postal
Informations validées par :	

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DU CANDIDAT

Identification du candidat à partir d'au moins deux pièces d'identité, dont une avec photo.

Numéro de permis de conduire	Identification de la pièce Numéro :	Identification de la pièce Numéro :
Nom(s) (Si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez les inscrire dans leur ordre usuel)		
Prénom(s)	Date de naissance (aaaa-mm-jj)	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Utilisez-vous ou avez-vous utilisé un autre nom que votre nom actuel ou avez-vous changé de nom depuis votre naissance? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui, précisez : _____		
Adresse actuelle (numéro, rue, appartement, ville)		Code postal
Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse courriel
Adresses précédentes (cinq dernières années si différentes de l'adresse actuelle)		
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Précisez l'emploi ou les fonctions à exercer au sein de l'organisation.	Emploi rémunéré <input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/>
Précisez la clientèle visée.	

4. CONSENTEMENT À UNE ENQUÊTE SOCIALE

Conformément à l'entente signée avec le corps de police _____, je confirme qu'une enquête sociale a été effectuée avec satisfaction pour le présent candidat.

Signature du responsable de l'entente pour l'organisme

Date (aaaa-mm-jj)

5. CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION D'EMPÊCHEMENTS ET À LA COMMUNICATION

Je soussigné(e) consens à ce qu'un représentant du corps de police : Service de police de la Ville de Saint-Jérôme (SPVSJ)
Nom du corps de police

situé au 500, rue Filion à Saint-Jérôme
Adresse du corps de police

450-432-1111 poste 2501
Téléphone

vérifie mes empêchements, c'est-à-dire toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation encore pendante pour une infraction ou un acte criminel, de même que l'existence passée ou actuelle de tout comportement ou de toute inconduite pouvant raisonnablement faire craindre que je puisse constituer un risque pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui j'œuvre ou serai appelé à œuvrer. Sont également considérées comme des empêchements les infractions énumérées à l'annexe 2 de la *Loi sur le casier judiciaire*, même si celles-ci ont fait l'objet d'une suspension du casier judiciaire. Je consens également à ce que le représentant du corps de police fasse les vérifications à partir des dossiers et des bases de données qui lui sont accessibles.

Dans le cadre de cette vérification, j'autorise le corps de police à vérifier ou à utiliser les renseignements recueillis à mon sujet et à les communiquer, au besoin, à toute personne ou à tout organisme public ou privé ou à tout autre corps de police canadien dont l'assistance peut être nécessaire pour les valider ou les compléter. Au même titre, j'autorise toute personne, tout organisme public ou privé ou tout autre corps de police canadien à transmettre au corps de police tout renseignement personnel me concernant qu'ils jugeront utile de transmettre dans le cadre de ces vérifications.

J'autorise, de plus, la transmission des résultats selon la procédure suivante : s'il y a **absence d'empêchements**, le représentant du corps de police transmet les résultats directement à l'organisme ou à l'employeur; s'il y a **présence d'empêchements**, les résultats me seront communiqués directement. Je serai invité(e) à me présenter au corps de police pour en prendre connaissance et pour me permettre d'être entendu(e) et, le cas échéant, de les faire modifier.

Signature du candidat

Date (aaaa-mm-jj)

L'organisme est assujéti à la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12), notamment les articles 18.2 et 20 cités ci-dessous, ainsi qu'à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) ou à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, chapitre P-39.1) et à la *Loi sur le casier judiciaire* (L.R.C. 1985, chapitre C-47).

18.2. « Culpabilité à une infraction » Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon. » (Les termes « réhabilitation » et « pardon » ont été remplacés dans la *Loi sur le casier judiciaire* par l'expression « suspension du casier judiciaire ».)

20. « Distinction fondée sur aptitudes non discriminatoire » Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire. »